

**Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Philippe KURATLE
intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon »**

Nyon, le 17 novembre 2017

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le postulat du Conseiller Communal Philippe Kuratle : « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon », s'est réunie le 15 novembre 2017. Elle est composée de : M. Altieri Luigi, M. Delley Stéphane, M. Kuratle Philippe, Mme Lazcani Amparo, M. Miéville Laurent, Mme Trolliet Christine, Mme Vuagniaux Christine et Mme Bodeman Aurélie présidente et rapportrice

La commission a convié Mme Roxane Faraut, Municipale, ainsi que M. Menthonnex, Chef de service des Travaux, Environnement et Mobilité. Elle les remercie pour les diverses et techniques informations apportées lors de la séance.

En préambule, le postulant rappelle le sujet de son postulat qui développe l'idée d'un centre-ville en zone piétonne. Il souhaite que la zone piétonne actuelle s'étende depuis la rue de la Gare jusqu'à la Grand-Rue, passant par la place Saint-Martin et incluant la place Bel Air. L'objectif serait de créer une zone piétonne accueillante, en dialoguant avec les membres de la SIC, faire que ces zones deviennent lieu de vie, avec des terrasses, des aménagements urbains et une signalétique claire. Les livraisons et les riverains pourraient bénéficier d'accès différenciés régulés par des bornes escamotables à l'entrée de la zone piétonne.

La Municipale et son Chef de service expliquent que dans le cadre du projet « Cœur de ville », la Municipalité a engagé une procédure afin que ce secteur du centre-ville, actuellement en zone 30 devienne une zone de rencontre (20km/h.). Cette modification fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), une fois ce recours levé, ces zones de rencontre (20km/h.) pourraient apparaître courant printemps 2018.

Elle ajoute qu'actuellement au centre-ville la multiplicité des zones complique la compréhension des usagers de la route, la volonté de la Municipalité à terme, est d'harmoniser toutes les zones. Cela devrait être fait en plusieurs étapes, qui seront accompagnées d'une réactualisation de la signalétique, des aménagements urbains seront conçus pour améliorer cette transition et une communication générale sera mise en place.

La commission salue le travail entrepris par la Municipalité. Toutefois et de manière commune, la commission est d'avis que la modification de cette zone de 30km/h. en zone de rencontre (20km/h.) aura qu'un impact minime sur les utilisateurs. Elle estime qu'à terme Nyon mérite un centre-ville entièrement piéton à l'instar d'autres villes. La commission souhaite donc que la Municipalité prenne une orientation politique forte sur ce sujet et continue à œuvrer dans le sens de

piétonnisation du centre-ville ceci en dialoguant avec les commerçants, et qu'elle nous donne le calendrier prévu des différentes étapes de cette mutation urbaine.

Conclusion :

La commission, à une très large majorité, est convaincue du bien-fondé du postulat qui nous est présenté. La commission souhaite que la Municipalité prenne une orientation politique forte sur ce sujet et continue à œuvrer dans le sens de piétonnisation du centre-ville. Elle l'encourage à mettre en place le plus rapidement possible les aménagements nécessaires afin de requalifier ces zones en zones piétonnes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat Philippe Kuratle « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de renvoyer le postulat Philippe Kuratle « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon » à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

Altieri Luigi ;
Delley Stéphane ;
Kuratle Philippe ;
Lazcani Amparo ;
Trolliet Christine ;
Vuagniaux Christine ;
Bodeman Aurélie (présidente et rapportrice)